

## ROMENAY

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MARS 2015

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 26 Mars, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : GALLAND Ginette (Pouvoir à GEROLT Didier), DANJEAN Catherine (Pouvoir à LANGERON Danielle), BERTRAND Emmanuel (Pouvoir à DONGUY Roger), CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothee (Pouvoir à LAURENT Jérôme). Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

### PROJET DE DELOCALISATION DE L'ENTREPRISE CPC FROID – COMPTE-RENDU DE LA VISITE D'UN BATIMENT EN ZONE D'ACTIVITES LES BENOITS LE 13.03.2015 – OPTION SUR LE BATIMENT RPC SUPERFOS

- a décidé à l'unanimité d'engager des négociations avec l'entreprise RPC SUPERFOS et d'étudier les possibilités de montage financier pour l'acquisition de ce bâtiment en vue de sa location à la Société CPC FROID.

### PRESENTATION SOMMAIRE DES DEPENSES PROJETEES – DEBAT BUDGETAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT

- a pris connaissance des dépenses de fonctionnement projetées en 2015.

### PRESENTATION ET VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015 – RESSOURCES PROPRES

- a décidé, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.51 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.50 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35.37 %
- Cotisation foncière des entreprises : 16.89 %

### PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2015 : COMMUNE DE ROMENAY

- a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2015 arrêté :

- |                                    |                        |                        |
|------------------------------------|------------------------|------------------------|
| ➤ à la section de FONCTIONNEMENT : | Recettes : 1 265 393 € | Dépenses : 1 265 393 € |
| ➤ à la section d'INVESTISSEMENT :  | Recettes : 1 558 961 € | Dépenses : 1 558 961 € |

### PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2015 : ASSAINISSEMENT (MAJORATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT ET PRIME ANNUELLE)

- a décidé à l'unanimité de réviser le tarif de la redevance assainissement et de la porter à 0.75€ le m<sup>3</sup> d'eau (au lieu de 0.70€) à compter du 1<sup>er</sup> MAI 2015

- a décidé à l'unanimité de porter la prime annuelle par abonnement d'eau à 30€ pour les particuliers et la prime annuelle pour les industriels à 200€.

- a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2015 arrêté :

- |                                   |                      |                      |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|
| ➤ à la section d'EXPLOITATION :   | Recettes : 44 610 €  | Dépenses : 44 610 €  |
| ➤ à la section d'INVESTISSEMENT : | Recettes : 267 484 € | Dépenses : 267 484 € |

### COMMUNAUTE DE COMMUNES SAONE SEILLE SANE : MODIFICATION DES COMPETENCES ET DES STATUTS (AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET ACTIVITES ECONOMIQUES)

- a donné, par 17 voix pour et 1 abstention, son accord pour la modification des compétences de la Communauté de Communes Saône Seille Sâne relatives à l'Aménagement de l'Espace et aux Activités Economiques.

- a approuvé, par 17 voix pour et 1 abstention les modifications des statuts telles qu'elles sont proposées.

### APPROBATION DU SCHEMA COMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

- a décidé à l'unanimité d'approuver le projet de schéma de distribution d'eau potable de la commune de Romenay tel qu'il lui a été présenté par M. le Maire.

### SCOT : SAISINE DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE AFIN DE SOLLICITER UNE HARMONISATION DES OBJECTIFS DU PADD DU SCOT AVEC LE PLU DE ROMENAY (POLE DE PROXIMITE – NOMBRE DE LOGEMENTS / HECTARE)

- autorise à l'unanimité M. le Maire à saisir le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne afin de :

- solliciter une harmonisation des objectifs du PADD du SCOT avec le PADD du PLU de Romenay en abaissant la densification urbaine au sein des « Pôles de proximité » (dont Romenay fait partie)
- ou de demander le retrait de la commune de Romenay des « Pôles de proximité »

### CONSULTATION POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES CHAUDIERES DANS LES DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX – ETUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise Christophe LEMBERET – 71700 LACROST d'un montant total annuel de 1840 € HT soit 2098 € TTC.

- autorise M. le Maire à valider ladite offre, passer la commande et signer les contrats de maintenance correspondants pour une année.

### NUMERISATION DE L'ETAT CIVIL : ETUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de l'Entreprise ARCHIVES MULTIMEDIA – 01260 HOTONNES d'un montant total de 3570 € HT (licence logiciel comprise).
- autorise à l'unanimité M. le Maire à valider ladite offre et passer la commande.

#### **PROJET D'ACQUISITION D'UN BROYEUR D'OCCASION**

- a décidé à l'unanimité de prendre en charge la facture d'acquisition d'un broyeur d'occasion d'un montant de 1250 € HT soit 1500 € TTC.

#### **LOCATION DE L'ETANG DE LA CHAGNE A LA FEDERATION DE SAONE-ET-LOIRE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE : PROJET DE BAIL DE PECHE ET CONVENTION**

- a décidé, à l'unanimité, de louer l'Etang de la Chagne à la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour une période de neuf ans allant du 01.04.2015 au 31.03.2024.
- a fixé le loyer annuel à 350 €
- autorise M. le Maire à signer le bail de pêche à intervenir ainsi que la convention correspondante.

#### **REFLEXION SUR L'AVENIR DE LA BASCULE – POINT INFORMATION – ET SUR SON FONCTIONNEMENT POUR LA SAISON TOURISTIQUE**

- a décidé de dénommer la bascule comme suit : « Point Info Romenay »
- a décidé de faire l'acquisition de matériel, présents, etc... d'occasion afin d'aménager les lieux.

#### **AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME**

- pas de nouvelle demande d'urbanisme.

#### **MANDATEMENT DE L'AGENCE NEGOCITY - VENTE DES LOTS AU LOTISSEMENT « LES GUIBLANCHES 3 » ET D'UN LOT AU LIEUDIT « LA VERCHERE » (NOUVELLE DELIBERATION ANNULANT ET REMPLACANT CELLE DU 26.02.2015)**

- a décidé à l'unanimité de mandater l'agence NEGOCITY – 21250 SEURRE (mandat de vente sans exclusivité) afin de vendre :
  - les sept lots de terrain communal du Lotissement « Les Guiblanches 3 » au prix de 33 € TTC le m<sup>2</sup> (dont 30 € TTC net vendeur)
  - un lot de terrain communal au lieudit « La Verchère » au prix de 20 000 € (non assujetti à la TVA)
- autorise M. le Maire signer les mandats de vente correspondant avec l'agence Négocity.

#### **A PRIS CONNAISSANCE :**

- du compte-rendu de la réunion du 09.03.2015 avec le SYDESL concernant le raccordement du futur EHPAD
- du détail du budget animation de Guillaume RENOUD pour les vacances scolaires durant l'année 2015
- des subventions du SIVOM du Louhannais et de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation des ouvrages d'assainissement non collectif (fosses septiques)
- de la vente par l'OPAC du logement sis « La Troffeta »
- de la signature le 23.02.2015 de la convention participation citoyenne entre la Préfecture, la Gendarmerie et la Commune de Romenay
- de la tarification 2015 du Conseil Général de Saône-et-Loire concernant la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif
- du compte-rendu de la réunion avec les représentants de La Poste le 20.03.2015 (projet nouveaux horaires)
- du courrier de M. Gilbert PAYET, nouveau Préfet de Saône-et-Loire
- des observations de la directrice d'école quant au projet de courrier concernant le devenir du service de transport scolaire
- de l'accusé réception de la Préfecture concernant le dossier de demande de subvention DETR pour les travaux de la salle des fêtes

#### **A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES**

**Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.**

**LE MAIRE,  
Didier GEROLT.**

